

La Délégation du Brésil désire tout d'abord féliciter l'Organisation pour la façon dont a été présenté le programme, Titre II, Chapitre I - Education, et manifester en même temps sa satisfaction pour l'étude faite par le Conseil Exécutif sur ce document.

Il me serait impossible d'aborder même sommairement les divers points que ma délégation désire signaler, et qui se rattachent au problème de l'Education. D'autre part, ma délégation considère qu'il serait de peu d'utilité de reprendre les thèmes qui, de par leur importance même, reçoivent le consensus général, ou d'entreprendre dans des détails qui seront approfondis au cours des travaux de cette sous-commission.

Au nom de la délégation du Brésil, je me permets de signaler néanmoins que quelques-unes de mes observations se reflèteront certainement dans les interventions que notre délégation a l'intention de faire au cours des travaux de la sous-Commission.

En analysant le Titre II, Chapitre I, du document de travail 15 C/5, je me limiterai à signaler certains points qui me semblent être d'une particulière importance.

Dans le domaine de l'Education, je considère que, bien que l'activité de l'UNESCO ait eu une influence, que je me plais à souligner, dans les Etats Membres, influence qui la place dans une situation exceptionnelle dans le cadre des Organisations internationales, et dont ont certainement profité les pays en voie de développement - et le Brésil en est un des types caractéristiques -, il y a tout de même certaines réflexions qui me paraissent devoir

/..

être faites bien qu'elles se rattachent à deux activités complémentaires. Il me semble que l'effort fait pour une augmentation des ressources humaines, soit au niveau le plus bas de l'alphabétisation, qui est certainement primordial, soit, à un autre bout de l'échelle, au niveau de l'enseignement universitaire, mérite tout notre appui. La délégation du Brésil doit d'ailleurs, au cours de nos discussions, faire un certain nombre d'interventions se rattachant à ce problème, présenter des suggestions, voire des projets de résolution, en vue de donner à l'activité de l'UNESCO une plus grande efficacité.

Je veux me référer surtout au problème de la coordination du développement des programmes "Unesco-Etats Membres" qui nous paraît essentiel dans le cadre de la planification de chaque nation.

C'est ainsi que nous aborderons le problème de la formation d'alphabétiseurs fonctionnels, en appuyant chaleureusement l'orientation suivie par l'Organisation pour promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle.

L'expérience acquise dans mon pays, où un effort massif va être déclenché à partir du 14 novembre, qui est chez nous, cette année encore, la journée de l'alphabétisation, effort qui se présente sous la forme de dispositions gouvernementales donnant à notre programme d'alphabétisation - prévu pour deux périodes de quatre ans - un essor considérable, montre que la grande lacune réside surtout dans le manque de personnel enseignant suffisamment adapté aux nouveaux procédés d'enseignement et d'alphabétisation. Il y a là en effet une composante régionale qui exige que cette formation se fasse dans les régions, ou même dans les sous-régions. De plus, une micro-expérience

réalisée par la Compagnie "Vale do Rio Doce", avec la collaboration technique indispensable de l'UNESCO, montre l'importance des nouvelles techniques de connaissance linguistique pour l'efficacité des méthodes d'alphabétisation. C'est là un sujet sur lequel je reviendrai.

La contre-partie de l'appui que nous donnons, d'une manière générale, au programme de l'Education, consistera à signaler l'intérêt que notre Gouvernement porte à certains problèmes qui sont intimement liés à l'activité de l'UNESCO, mais qui doivent être pris en mains avec plus de vigueur.

J'aimerais suggérer, par exemple, que certaines des activités du programme actuel soient confiées le plus rapidement possible à la responsabilité intégrale des Etats Membres, afin de renforcer les initiatives dont je vous parlerai tout à l'heure.

L'UNESCO, ainsi déchargée, pourrait entreprendre des études de recherche, voire des programmes-pilotes dans de nouveaux domaines, ce qui me paraît indispensable.

Je veux maintenant exprimer tout l'appui de mon Gouvernement à l'importance accordée par le Directeur Général et par le Conseil Exécutif au problème de la jeunesse - l'un des plus graves, sinon le plus grave, de l'actualité. Il mérite toute notre attention. Il doit, de l'avis de mon Gouvernement, être attaqué dans son aspect multidisciplinaire, puisque divers facteurs entrent en jeu dans le développement de ce problème, dont une partie est, si j'ose dire, d'ordre philosophique.

C'est pourquoi je crois qu'une coopération très intime entre les Départements de l'Education, des Sciences Sociales et de l'Information doit être ici exigée.